

est donc bien une personne, même si notre droit n'en a pas encore tiré toutes les conséquences.

Ce rapide examen du statut juridique de l'enfant a bien sûr ses limites. D'autres dimensions devraient être introduites (psychologiques, économiques, culturelles...) d'autant qu'il y a parfois un fossé entre le droit et la réalité.

Le propos était de donner à réfléchir sur la place reconnue à l'enfant et l'image que notre société en donne. Certes, nous n'en sommes pas à l'enfant-roi que certains craindraient, mais il est bien vrai que l'enfant est petit à petit reconnu comme une personne, dans la famille où ce n'est plus le "tais-toi, tu parleras à 18 ans!" comme dans la vie sociale.

Les expériences de Conseils Municipaux d'Enfants développées à Schiltigheim ou Epinal et dans une vingtaine de communes françaises montrent l'intérêt qu'il peut y avoir pour la vie commune à prendre en compte la vision des enfants (cette fois-ci approchée collectivement) sur la société, sur l'organisation de la vie quotidienne. Ils ont des idées, parfois des projets.

En d'autres termes, la vie est plus contrastée qu'on ne le croit. Mineurs, les enfants ne doivent pas être responsables et décideurs trop tôt pour ne pas brûler leur enfance. La vie parfois les y contraint. Il est aussi des démarches législatives ou de terrain, qui amènent l'enfant ou les enfants collectivement, à participer à ce qui fait leur vie et la vie tout court.

